

affluxere, ut anno post facile mmerare esset quingentos (14). »

Afin de pourvoir à la dotation indispensable à cet établissement, la vicomtesse de Polignac, femme de De Chaste, sénéchal du Puy (4 S), s'engagea par contrat, passé le 11 janvier 4 588, avec les consuls de cette ville, à faire remettre les prieurés de Polignac et de Solignac pour être unis à ce collège, sous la condition qu'elle serait déclarée et regardée comme ayant doté cet établissement, qu'elle et ses successeurs auraient à perpétuité le droit de désigner un nombre convenu de jeunes gens ayant peu de bien, qui seraient instruits et nourris par les soins des consuls et autres stipulations.

Les consuls se réunirent les 9 et 40 mai pour traiter l'affaire avec les Jésuites ; à cette assemblée se trouvèrent le P. Louis Richeome, provincial, Jean Bertrand, juge-mage à la cour du sénéchal, Gabriel Desarcis, Jean Bernard, Mathieu Triolenc, Jean Dasquemye (46) conseillers et Juliën Bonniol, avocat du roi à la même cour, Jacques Dulac, sieur de Gratuze, Claude Morgues, sieur de Saint-Germain et Claude Guigon, second, troisième et quatrième consuls et plusieurs notables de la ville.

(14) HISTOULS SOCIETATISJESU. 1661. pars xv, *Ub.* vu, n° 108, p. 393 à 394.

Antoine de SENECTÈBE, évêque du Puy, depuis 1561, est mort dans son abbaye du Monastier, le 3 novembre 1593.

Louis RICHEOME, né à Digne, en Provence, en 1538, mort à Bordeaux, le 15 septembre 1625, fut nommé vice-provincial de la province de Lyon en 1586. Nous aurons à citer de nouveau ce personnage, ainsi que le P. général Aquaviva et le P. Coyssard.

(15) *Françoise DE MOSTHOBIN DE SAINT-HEREU*, veuve de *Louis Armand*, vicomte de POLIGNAC, épousa, en 1587, *François DE CLERJIOKT*, sieur DE CHASTE OU CHÂTIES et DE LA BROUSSE, dans le Velay. Ce dernier fut pourvu, par le roi, de la charge de sénéchal du Puy, le 1^{er} mars 1587; son prédécesseur, *Pierre*, sieur DE CHATEAUNEUF DE ROCHEBONNE, s'étant démis.

(16) Nous retrouverons un peu plus loin ce personnage, lié d'une manière plus intime aux affaires du collège.